

La forêt de Derborence

Autor(en): **A.Py.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

71^{me} ANNÉE

AOUT

N^o 8

La forêt de Derborence.

Nombreux sans doute sont les touristes qui, venant du Pas de Cheville, ont passé au bord du lac de Derborence, sans se douter qu'ils côtoyaient à main droite une forêt, qui mérite encore l'appellation de vierge, et qui renferme de vrais trésors de beauté. Fascinés par le paysage alpestre, par le mur énorme des Diablerets dont un pan, en s'écroulant, a formé le barrage de Derborence et créé ainsi ce charmant bassin, le voyageur n'a eu garde à ce versant boisé, qui ressemble extérieurement à tant d'autres forêts.

Ce massif occupe sous des rochers à pic le bas du versant à la sortie du Val Derbon et se prolonge au-delà du lac dans la direction de la vallée principale du Triquent. Le sol est formé d'éboulis anciens, recouverts d'une forte couche de terreau, station fraîche et abritée, exposée au levant: toutes les garanties de fertilité. L'altitude est de 1500 m. en moyenne.

Le sapin blanc et l'épicéa font les frais du peuplement qui est irrégulier, d'aspect jardiné, tantôt formé de groupes alternants de vieux bois et de jeunes recrues, tantôt de gros bois plus ou moins isolés dont le pied est noyé dans une régénération exubérante. Les deux essences rivalisent sous le rapport de la beauté impeccable des fûts, de la vigueur inouïe des houppiers et de la taille extraordinaire de leurs troncs. Nombreux sont les arbres qui sont propres de branches sur la moitié ou près des deux tiers de leur fût, dont la cylindricité est remarquable. Quant à la grosseur, nous avons mesuré des sapins blancs de 5,80 m., 5,60 m., 5 m. de circonférence à hauteur de poitrine et des épicéas jusqu'à 5,40 m. Ces géants paraissent être en parfaite santé, et leur nombre est considérable sans doute, si nous considérons l'étendue de la forêt qui peut bien atteindre 15 à 20 ha. Nous n'en avons pu parcourir qu'une petite portion. L'âge des plus gros bois peut être évalué à 4 siècles environ, à en juger d'après un tronc coupé qui nous a permis de compter les cernes.

L'exploitation de ces géants est un fait tout à fait exceptionnel. Leur taille les met à l'abri de la scie: les besoins de quelques chalets de Derborence sont facilement satisfaits par les produits d'arbres d'éclaircie et par la récolte des débris. La grande distance de Derborence à la

Vallée du Rhône et l'absence d'une route carrossable font que nul marchand de bois ou spéculateur n'est tenté par ces superbes sapins et nous n'avons pas à jeter à leur égard le traditionnel cri d'alarme. Si nous les signalons aux lecteurs, c'est pour procurer aux quelques idéalistes de reste la jouissance de leur aspect inaccoutumé et superbe.

L'ensemble du massif présente d'ailleurs toute la série des caractères de la forêt vierge : arbres tombés de vétusté, à tous les degrés de décomposition, jusqu'à ce qu'ils ne forment plus qu'un tertre allongé envahi par la myrtille et les fougères, et portant la rangée de petits sapins tous reliés par leurs racines enchevêtrées comme une chaîne vivante. Le pied s'enfonce dans une couche d'humus molle et profonde, où foisonnent l'adénostyle et force espèces de fougères et de mousses. Toute la forêt porte en elle les germes de la survivance et de la force qui lui garantissent un accroissement considérable et l'assurance de posséder l'avenir.

Allez et voyez !

A. P...y.

Le commerce des bois en Suisse.

(Fin.)

Les scieurs font observer aux propriétaires de forêts que la spéculation qui consiste à frapper le bois étranger pour protéger la production des bois indigènes est une erreur, car c'est justement au moment de la plus forte importation que les prix ont toujours été les meilleurs. D'accord en principe sur ce point, nous ne pouvons en admettre l'argumentation. C'est, comme nous l'avons démontré, l'activité économique et industrielle du pays qui fait monter la demande en bois ; l'importation et les prix augmentent alors avec elle.

Le passé nous prouve que nous devons importer le 20 à 25 % de notre consommation. Que nous achetions ce déficit de production sous forme de matières premières ou de produits sciés, la concurrence à la production reste la même. La production, partie intégrante du marché du bois, a un grand intérêt à ce que les scieries vivent, et que la plus grande partie possible de notre déficit nous parvienne en bois bruts, malgré le taux un peu plus élevé du transport.

Cependant, on ne saurait accorder la franchise aux grumes et frapper les bois de feu. On ne saurait non plus, au point de vue fiscal, lever les droits sur ces deux assortiments. La meilleure solution, satisfaisante pour les deux parties, semble être de garder la proportion actuelle entre les grumes et les bois à brûler, et de trouver alors le droit spécifique correspondant aux sciages. Sans autres mesures, ces derniers se trouveront frappés équitablement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Au reste, nous l'avons vu, il ne faut pas nous exagérer l'importance du tarif douanier pour protéger la production forestière.